

Mai 2023 n° 11

L'AY ECHOS

Des Elu(e)s de Satillieu

DEBROUSSAILLEMENT

Mardi 2 mai, le documentaire de Jean-Paul Julliard « Mémoires en feu » a rappelé aux spectateurs de l'Ayclipse que nul n'est à l'abri d'un feu de forêt, en particulier sur notre territoire.

Ce film met en scène les habitants de Burdignes, de Saint Marcel les Annonay, de Bourg-Argental...qui ont été au cœur de l'incendie contre lequel des centaines de pompiers aidés de canadiens ont lutté pendant plus de trois jours en 2000.

Ceux qui croyaient que cela n'arrive que dans le sud ont été obligés de quitter leurs maisons et d'emmener le bétail à l'abri. L'entraide a fonctionné et les habitants ont aidés leurs voisins

sans relâche. Malgré cela plusieurs maisons et bâtiments agricoles ont été entièrement détruits, quelquefois avec les bêtes prisonnières à l'intérieur.

Tous le disent : maintenant, ils débroussaillent autour de leurs bâtiments !

Dans le cadre de la lutte contre les incendies, le Code forestier (art L.134-6) vient nous imposer de le faire avant le début de l'été sous peine d'amende.

(https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000025245998)

. Si votre propriété est située :

1 - **en zone urbaine** : sont considérées comme zone urbaine, les zones U définies par le document d'urbanisme en vigueur dans votre commune (Plan Local d'Urbanisme) ou les parcelles faisant partie d'un lotissement, d'une Zone d'Aménagement Concertée ou d'un terrain de camping et de caravaning. Vous devez débroussailler la totalité de votre propriété, même en l'absence de toute construction.

2 - **en zone non urbaine** : Vous devez prendre en charge le débroussaillage dans un rayon de 50 mètres autour des installations, même si cette zone empiète chez votre voisin. Pour cela, il est nécessaire de prendre contact avec le propriétaire de la parcelle concernée pour l'informer. Sont considérées comme installations, toutes infrastructures humaines, même ponctuelles : maisons d'habitation et leurs dépendances (de la piscine au cabanon), bâtiments à usage industriel ou agricole, bâtiments habitables (occupés ou non) ou présentant une activité humaine, chantiers. Une ruine n'est pas concernée par la réglementation.

Dans tous les cas, lorsque le chemin d'accès à votre propriété est privé, vous devez également débroussailler sur 2 mètres de part et d'autre de celui-ci et procéder à un élagage de 4 mètres de hauteur de part et d'autre du chemin afin de permettre le passage des camions des Sapeurs-pompiers en cas d'incendie

les brèves

Les réservations :

La municipalité loue l'Ayclipse aux particuliers et aux associations depuis 18 mois.

Les élus et le secrétariat ont tâtonné durant la première année pour fixer les tarifs et le cadre de ces locations.

Chacun donnait lieu à des négociations portant principalement sur les horaires qui étaient de plus en plus extensibles... En dérogeant aux règles en fonction des souhaits de chacun, les réservations étaient devenues ingérables. Nous sommes finalement arrivés à un résultat satisfaisant tant sur le plan des conditions et des tarifs que de la procédure de réservation.

Pour éviter les confusions, à partir de maintenant, une option de réservation ne sera posée pour une salle communale qu'avec une demande **écrite du demandeur et confirmation par la mairie**. Un document de pré-réservation est disponible à la mairie et sur le site internet.

La fibre :

Certains propriétaires ont reçu un dossier d'Axione, sous-traitant d'ADN (Ardèche Drôme Numérique) proposant un conventionnement pour déployer le réseau public de fibre optique. Une partie des réseaux passant par des propriétés privées, Axione demande à chaque propriétaire concerné l'autorisation d'accès sur son terrain liée à l'utilisation d'une servitude ou d'un droit de passage existant pour le déploiement d'un câble de fibre optique. Cette entreprise intervient en toute légalité dans le cadre de ce projet d'intérêt public ; tous les détails figurent sur la convention ainsi que les contacts pour obtenir de plus amples informations.

Le compostage :

Un sujet vaste qui va devenir une obligation au 1er janvier 2024 ... Certains le pratiquent déjà depuis fort longtemps, d'autres depuis peu. D'autres encore ont besoin d'apprendre... Dans les prochains numéros de l'**Ay Z échos** nous ferons des articles sur le sujet afin de vous informer au mieux sur les possibilités de traitement des biodéchets dans le cadre de cette loi. Donc à suivre...

La poste :

Des changements à la **Poste de Satillieu** « Le volume de courrier est en très nette diminution et l'entreprise est amenée à effectuer des réorganisations afin de compenser les baisses de chiffre d'affaires de cette branche de son activité. En ce qui concerne la commune, dès le 19 juin, le tri et les neuf tournées seront transférés à Davézieux. Dans le village, le courrier sera distribué par des facteurs à vélo. La loi impose la distribution du courrier six jours sur sept, il n'y aura donc aucune modification du rythme de passage du préposé. Dans les mois suivants, le bureau de poste fermera et les services seront assurés par un commerçant conventionné. À ce jour, aucune démarche en ce sens n'a été amorcée par l'entreprise ; c'est Rémi Gréco, de la direction régionale qui sera chargé d'organiser la mise en place de cette poste relais. »

UN MOIS / UN SPORT

Le tennis

Le mois de Mai appelle à la légèreté, aux belles soirées printanières, aux prémices de l'été. Mais, Mai est aussi le mois du Tournoi de Roland Garros.

Gageons que les 8 licenciés du club de Satillieu ne louperont pas un match.

Le tennis est un sport de résistance, il aide à améliorer le cardio, l'endurance et la respiration.

Accélération, replacements, sauts, il renforce les muscles et apporte tonus et résistance.

Il aide à dominer ses émotions et à développer le mental (enfin normalement car les plus anciens se souviendront de McEnroe.)

A Satillieu, il n'y a pas d'entraînements car ils ne sont pas assez nombreux pour avoir un prof de tennis.

Par contre, certains joueurs prennent des cours avec le club de Roiffieux.

D'ailleurs, lorsque des jeunes de Satillieu souhaitent prendre des cours, le club les envoie à Roiffieux.

Malgré le peu de licenciés, nos sportifs satilliens participent à plusieurs championnats.

En Automne ils ont engagé une équipe mixte pour faire le championnat d'automne Drome Ardèche plus de 35 ans.

Comme ils avaient gagné le championnat en 2021, ils sont montés d'une division.

Tout récemment, en février 2023 ils ont engagé une équipe féminine en coupe des dames Drome Ardèche et une équipe en coupe des Messieurs.

L'équipe des Dames (composée de Laurence, Alexandrine, Isabelle et Valérie) a d'ailleurs bien représenté Satillieu puisqu'elle a gagné la finale de 1ère division pour la deuxième année consécutive contre l'équipe de Meysse.

Malheureusement les garçons ne sont pas sortis de leur poule.

L'équipe fille a fait une entente avec Roiffieux afin de faire le championnat femme Drome Ardèche.

Dimanche 23 avril, elles se déplacent à St Etienne de Fontbellon pour les demi-finales de 2^e division.

Chaque année se déroule à partir de fin avril le tournoi des 4 villages regroupant les clubs des 4 communes voisines St Jeurre d'Ay, Roiffieux, St Félicien, Satillieu.

L'année dernière il a eu lieu à Satillieu, cette année c'est au tour de Roiffieux.

Si le tennis vous intéresse, n'hésitez pas à contacter Laurent Vallet au 06.07.01.24.25.

Et puis si vous souhaitez juste titiller la balle jaune une heure ou deux, il est possible de louer les courts de tennis en s'adressant à la Presse Cathy Marcoux.



AGENDA

Quoi ?	Quand ?	Où ?	Qui ?
PERMANENCE RESTOS DU COEUR	MARDIS 16 et 30 MAI 9H A 12H	SALLE TIR A L'ARC, Impasse du Patronage	RESTOS DU COEUR
ATELIER GRATUIT POUR LES RETRAITÉS : Sophrologie et bien-être en forêt par Brigitte Blancart	JEUDI 11 MAI 14H30	SATILLIEU	Aurélia PLÉNET, MUTUALITÉ FRANCAISE 06 34 45 52 31 (inscription obligatoire)
Matinée BALADECHET	SAMEDI 13 MAI dès 9h30	Départ GARE ROUTIERE	Ecole Jacques Prévert Classe CM2
RANDO'NANT	DIMANCHE 14 MAI à partir de 8H	L'AYCLIPSE	APEL randonant@gmail.com
NUIT DU ROCK AVEC LES RADIS NOIRS LONELY DOGS DIATRIBE	SAMEDI 27 MAI à partir de 19h	L'AYCLIPSE	MUNICIPALITE 04 75 34 96 64
CINEMA « Grandpuits et petites vic- toires » D'Olivier Azam	MARDI 6 JUIN 20H30	L'AYCLIPSE	MUNICIPALITE 04 75 34 96 64

Horaires d'ouverture de la Mairie :

Du lundi au vendredi de 8h à 12h

Du jeudi au vendredi de 13h30 à 17h

Tél : 04.75.34.96.64

Mail : mairie@satillieu.fr

Bibliothèque:

Mardi : 9h30 - 11h30

Mercredi : 10h - 12h

Samedi : 10h - 12h

04.75.33.45.83